



**C'EST POSSIBLE !**

[www.c-possible.eu](http://www.c-possible.eu)

**INGENIERIE NUCLEAIRE**

Paris, le 28 juin 2017

## **L'accord DIN de 2014 bientôt fini, nos Directions la jouent perdant perdant**

Le Grand Carénage n'est pas vraiment terminé, l'EPR de Flamanville 3 pas encore tout à fait couplé au réseau...et pourtant les mesures de l'accord DIN signé en juillet 2014 prendront bien fin cette semaine sans suite donnée.

Si elles reconnaissent les avancées de cet accord comme la réussite de l'Aide Inter Sites, nos Directions semblent découvrir maintenant la date butoir du 30 juin 2017 !

Alors que les enjeux industriels restent devant nous, la **Cfdt** constate qu'elles ne veulent **rien proposer aux salariés pour contribuer aux efforts à venir**.

### **Alors que vont perdre les agents directement ?**

- l'engagement de renforcement des équipes sur site ;
- les actions concertées vers une sous-traitance socialement responsable ;
- le plancher du TEH bêta de 3% pour les astreintes sites ;
- l'indemnisation des cadres sur sièges sollicités le week-end pour le redémarrage des sites, remplacée par la prime variable d'autonomie ;
- le temps de transport en totalité sur le temps de travail ou sinon récupéré.

### **Et la prime d'Aide Inter Sites ?**

Le récent accord « itinérance », que la **Cfdt** n'a pas signé, est loin d'avoir apporté les solutions espérées. Seuls les agents du GML au CNEPE et de SAIS à la DIPDE sont concernés et ne s'y retrouveront pas tous avec le changement de règle sur le remboursement des frais de déplacement.





**C'EST POSSIBLE !**

[www.c-possible.eu](http://www.c-possible.eu)

**INGENIERIE NUCLEAIRE**

**Les agents réalisant de l'AIS ou des missions ponctuelles sont restés complètement oubliés.** Dans l'urgence et de manière transitoire, la prime d'Aide Inter Sites devrait donc être maintenue dans son état actuel (125 euro par semaine au-delà de 3 mois de missions).

Pour la **Cfdt**, ce statu quo temporaire restera de toute façon **insuffisant face à la fiscalisation des indemnités forfaitaires de déplacement** imposée par la direction nationale seule et qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet.

### **Un poids deux mesures ?**

Dans d'autres Divisions où les contraintes de missions sont similaires, en plus de l'existant (IAI, IGD, forfaits de travaux programmés,...) les agents ont obtenu des dispositifs complémentaires :

- indemnité de déplacement de 25 euro par jour dès la première nuitée,
- indemnité de mobilisation de week-end,
- indemnité d'intervention égale à 2h30 de salaire,
- utilisation systématique du barème Vienne Pays de Rhône (correspondant à la localisation du CNPE St Alban), quelque soit le site de production,
- mesures de raccordement sur 5 ans.

**Avec la fin de cet accord DIN, la perte sera conséquente pour les salariés des centres d'ingénierie nucléaire DIPNN comme DPNT.**

Nos Directions se doivent d'être à leur écoute et comprendre l'enjeu. Elles prennent le risque important de perdre l'engagement des agents, sur sites comme sur sièges, qui sont les moteurs du Grand Carénage et du démarrage de Flamanville 3.

Pour la **Cfdt**, la vision sociale doit être à la hauteur des ambitions industrielles et de ces projets majeurs à réaliser.

**La Cfdt continue de revendiquer des négociations immédiates permettant d'aboutir rapidement à des accords satisfaisants, sans quoi elle entrera dans l'action.**

